

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 114 (1969)
Heft: 2

Artikel: Air du temps
Autor: Droz, Jean-Pierre / Montfort
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ressources, dont la réquisition est un moyen, sera dicté par les prescriptions légales (effectifs réglementaires) pour la réquisition de base et par la mission ainsi que la situation particulière du moment pour la réquisition ordinaire ou d'urgence. Toute décision en la matière devrait être facile si chacun garde en mémoire le Pacte fédéral de 1291 :

... Qu'il soit notoire à tous que les hommes de la Vallée d'Uri, la Commune de Schwyz, comme aussi les Montagnards d'Unterwald, en considération des temps fâcheux, se sont ligués en bonne confiance et ont juré de se soutenir les uns les autres, de tout leur pouvoir et *avec l'aide de leurs biens et de leurs gens*, au-dedans et au-dehors des vallées et à leurs propres frais, envers et contre tous ceux qui feraient violence à eux ou à l'un d'eux; telle est leur ancienne alliance... »

Capitaine Jean DUBI

Air du temps

Voici une « contestation » qui sort de l'ordinaire et qui, de la part d'un jeune officier, nous réjouit fort.

Hâtons-nous de la publier... avant une nouvelle *suppression*. Car entre les *suppressions* et les *créations*, depuis une dizaine d'années au moins, le bilan est vite fait (en faveur des premières, bien sûr).

On dirait vraiment que dans l'Armée, la tête, comme... ailleurs, met les bouchées doubles — dans les questions soulevées par le lieutenant Droz — pour ne pas être soupçonnée d'obscurantisme. Et l'on croit que c'est du progrès? Casse-cou! A ce propos ne parlons en tout cas pas de « traditions militaires suisses », hélas.

Mft

Il est parfois édifiant d'enregistrer, au passage, certaines affirmations.

L'autre jour, nous nous trouvions dans un arsenal pour changer de « pompon »¹ à l'occasion d'une cérémonie de promotion d'une compagnie d'aspirants au grade de lieutenant.

¹ Il s'agit évidemment du gland de la dragonne du poignard d'officier (Réd.).

D'après l'employé du guichet, il paraît que les « pompons » se font rares, ne sont même plus fabriqués, puisque les ceinturons doivent disparaître et par voie de conséquence les poignards également...

Cette simple phrase ravive en nous nos préoccupations au sujet de la démocratisation, du formalisme de l'armée si souvent attaqué par les « ignorants » et les extrémistes. De l'idée à la plume il n'y avait qu'un pas, nous l'avons franchi.

* * *

Mais en fin de compte que reste-t-il de ce formalisme?

L'instant où l'homme se présente avec un maximum de concentration intellectuelle et physique, prêt à recevoir un ordre, une mission, pour se présenter ou prendre congé, nous voulons donc parler du garde-à-vous. Le travail en section ou en compagnie, où l'on réclame une attention intense et commune pour voir une *unité* réagir en bloc d'une façon uniforme et précise, ce qui contribue à la création d'un esprit de corps, nous voulons parler de l'école de section, de compagnie. Vous ajouterez sans doute, avec une pointe d'ironie: « Et le salut »? Eh bien non, au regret de vous décevoir, le salut reste une forme de politesse ayant à sa base des racines sociales puisqu'il règle le contact de bienséance entre individus.

Le salut est un devoir pour tous. S'il est parfois mal compris, c'est dans l'application incorrecte qu'il faut aller chercher. Par exemple, on ne voit pas souvent des officiers de même grade se saluer, pourtant le RS le stipule!

Le tour d'horizon est déjà fait. Il y a belle lurette que le pas cadencé et le maniement d'arme ont eu droit aux funérailles nationales.

* * *

Vous savez que, depuis cet été, des essais ont lieu ayant trait au nouvel uniforme. Va-t-on accepter la variante A, la variante B, nous ne le savons. Personnellement le projet sans ceinturon nous laisse songeur. Il enlève du mordant, qualité déjà si difficile à obtenir lorsque l'on assume un commandement. Ces

gens qui flottent dans cette toile ne donnent pas l'impression d'être des soldats. Ajoutez à cela la suppression du port de la baïonnette, mesure qui a chagriné et qui chagrine encore tant de soldats, de sous-officiers et d'officiers, vous obtenez une sorte de produit nonengagé, neutralisé.

L'armée repose sur une tradition vieille de plusieurs siècles ; l'uniforme indique l'appartenance à l'armée. C'est la voix du règlement de service, petit bréviaire que nous apprécions beaucoup.

Que l'on perde son ancien uniforme, que l'on porte une casquette plate, que l'on perde son ceinturon, ce n'est pas gai, mais on s'y soumettra sans murmure. Si, cependant, le glas sonne un jour pour marquer la fin de notre poignard, personnellement nous aurons de la peine à avaler notre salive. Malgré la vie moderne qui présente une uniformité parfois malsaine, le jeune officier a soif d'idéal et il est prêt à respecter la tradition à condition qu'on lui en donne l'exemple.

En effet, le poignard comme le drapeau est un symbole vivant plein de sève et de signification. Signe visible de la liberté du citoyen, signe de commandement et de promotion, il occupe une place à part dans l'équipement et indique, sans équivoque, l'appartenance à l'armée. Il ne peut être purement et simplement supprimé pour des raisons mineures, manteau de pluie et j'en passe. Supprimons le port de l'épée à la Lands-gemeinde, la surprise n'en serait pas plus désagréable.

* * *

Pour le maintien de la discipline et de la rigueur militaire, un certain formalisme est nécessaire. Nos chefs doivent garder leur cachet, leur personnalité, ainsi qu'un peu de panache ; cela tient parfois à des détails, nous pensons notamment à la canne d'un Leclerc, au salut de la main gauche d'un Juin, à ce soldat X de notre unité connu de tous dès le premier jour à cause d'un détail ou d'une manière d'être.

En étudiant la pathologie des troubles, des révolutions et des crises, on peut décortiquer la nature des difficultés qu'il

faut aplanir, pour vaincre la tyrannie et l'intolérance. A ce moment on réalise pleinement les épreuves et l'incertitude que rencontrèrent nos prédécesseurs. Il a fallu, et il faudra toujours de la dureté, surtout vis-à-vis de soi-même, ainsi qu'un certain dirigisme pour mener à chef une action.

Lieutenant Jean-Pierre DROZ

Chronique suisse

Groupe de théologiens genevois adversaires de la défense nationale

Nous avons reçu une brochure, datée du 26 octobre 1968, dans laquelle le Lt-colonel Basso et le Dr Jean Neeser, tous deux à Genève, exposent une étrange polémique qui peut se résumer comme suit ¹:

On se souvient du succès que remportèrent, du 9 au 19 mai dernier, dans la population genevoise, *les journées de la défense nationale*, organisées par une commission de la Société militaire. Les antimilitaristes ne manquèrent pas de s'y opposer violemment, entre autres 29 théologiens, dont une vingtaine de pasteurs (sur les 120 que compte la ville). Le 8 mai, ces ecclésiastiques diffusèrent une déclaration démagogique et anarchisante contestant la valeur d'une défense spirituelle de la Suisse liée à une célébration de l'armée. Dans ce factum, les organisateurs des journées étaient accusés d'utiliser « *le masque de la défense spirituelle pour défendre leurs propres intérêts, leurs traditions et leurs valeurs* », de vouloir, à cet effet, « *imposer à toute la population, y compris les femmes et les enfants, leur propre conception de la défense nationale* » et « de parler de protection civile, de défense économique et de défense spirituelle pour *faire passer l'armée.* » Puis, opposant l'Évangile, présenté faussement comme hostile à l'ordre établi, aux gouvernements de l'« Occident », accusés d'être protecteurs intéressés de cet ordre, ils se targuaient du premier pour refuser à l'armée le droit de s'appuyer sur une défense spirituelle du Pays.

Outrés et blessés par ces appréciations, dix citoyens qui avaient collaboré ou non aux Journées, demandèrent indépendamment les uns des

¹ *Eglise et défense nationale : un élément d'une crise profonde*. Edition privée, Genève.